



Avec la
Redevance
Incitative,
j'agis!

Explications de la Redevance Incitative, à l'attention des collectivités

La redevance incitative, quelques explications

Principe de fonctionnement de la Redevance incitative



Volume des bacs

PARTICULIERS



1 à 2
personnes



3 à 4
personnes



5 personnes
et plus

Les bacs sont attribués en fonction de la composition du foyer (selon la déclaration fiscale+ les enquêtes sur le terrain)

PROFESSIONNELS ET COLLECTIVITÉS



120
litres



180
litres



240
litres



660 litres

Les professionnels et les collectivités choisissent le volume et le nombre de bac.

Nombre de levées

Etude sur le comportement des usagers selon la structure tarifaire

(source ADEME)

Structure tarifaire	Comportement moyen constaté sur les retours d'expérience analysés
Aucune levée imposée	9 à 15 levées
10 à 12 levées imposées	13 à 16 levées
15 à 18 levées imposées	13 levées
26 levées imposées	17 à 23 levées

Les résultats observés

Des observations ont déjà pu être opérées dans les collectivités pionnières en matière de tarification incitative. Elles concordent avec les évolutions qui étaient prévisibles du fait des incitations économiques.

On y a notamment relevé :

Une augmentation des tonnages des déchets recyclables + 30% et une diminution des OMR -50%

Une augmentation des quantités apportées en déchèteries

Une présentation des bacs à la collecte 1 x toutes les 3 semaines en moyenne

Pourquoi imposer 18 levées ?

La redevance idéale serait de n'avoir aucune levée obligatoire, et ne payer qu'en fonction du volume présenté. Malheureusement cela n'est pas possible, le risque serait de retrouver des déchets dans la nature.

Un nombre de 26 levées imposé n'aurait pas permis une baisse importante des ordures ménagères, les usagers auraient atteint ce nombre de levées très facilement, sans effort sur la réduction de déchets. De plus certaines personnes produisent très peu de déchets cela ne serait pas juste pour eux.

C'est pourquoi le choix des élus s'est porté sur 18 levées/an pour permettre que le comportement des usagers change (*cf. tableau étude sur le comportement des usagers selon la structure tarifaire*) en proposant un coût faible pour les levées de la 19^e à la 26^e le but est de permettre une réduction progressive des déchets sans pénaliser les usagers.

Le choix d'inclure des levées a pour but de réduire les risques d'insalubrité et d'incivilités (dépôts sauvages, brûlage...).

Ce nombre de ramassages minimum n'est pas un objectif à atteindre en soi, c'est une précaution. La collecte reste hebdomadaire.

Grille tarifaire

Décomposition des coûts

Décomposition des coûts

Budget prévisionnel 2019	
Dépenses 2019	
Total des dépenses	4 439 941.00 €
Recettes 2019	
Convention St Dizier	214 800.00€
Tri et revente matériaux	945 000.00€
Baisse incinération	90 000.00€
Total des recettes	1 249 800.00 €
Reste à financer	3 190 141.00 €

Grille tarifaire 2019			
Composition	Nombre de foyers ou bacs	Part fixe	Total
Foyer 1 pers.	5 050	110€	555 492 €
Foyer 2 pers.	6 722	150€	1 008 310 €
Foyer 3 et 4 pers.	5 181	210€	1 088 010 €
Foyer 5 et plus	1 243	270€	335 610 €
Bacs 660	150	500€	75 000 €
Collectivités			40 000 €
Total	18 346		3 102 422 €

$$3\ 102\ 422,00\text{€} - 3\ 190\ 141,00\text{€} = -87\ 719,00\text{€}$$

Soit une différence de financement : -87 719,00 €

Pour cela il est indispensable que la population s'approprie le système et se mette à trier mieux pour augmenter le tri et diminuer les ordures ménagères.

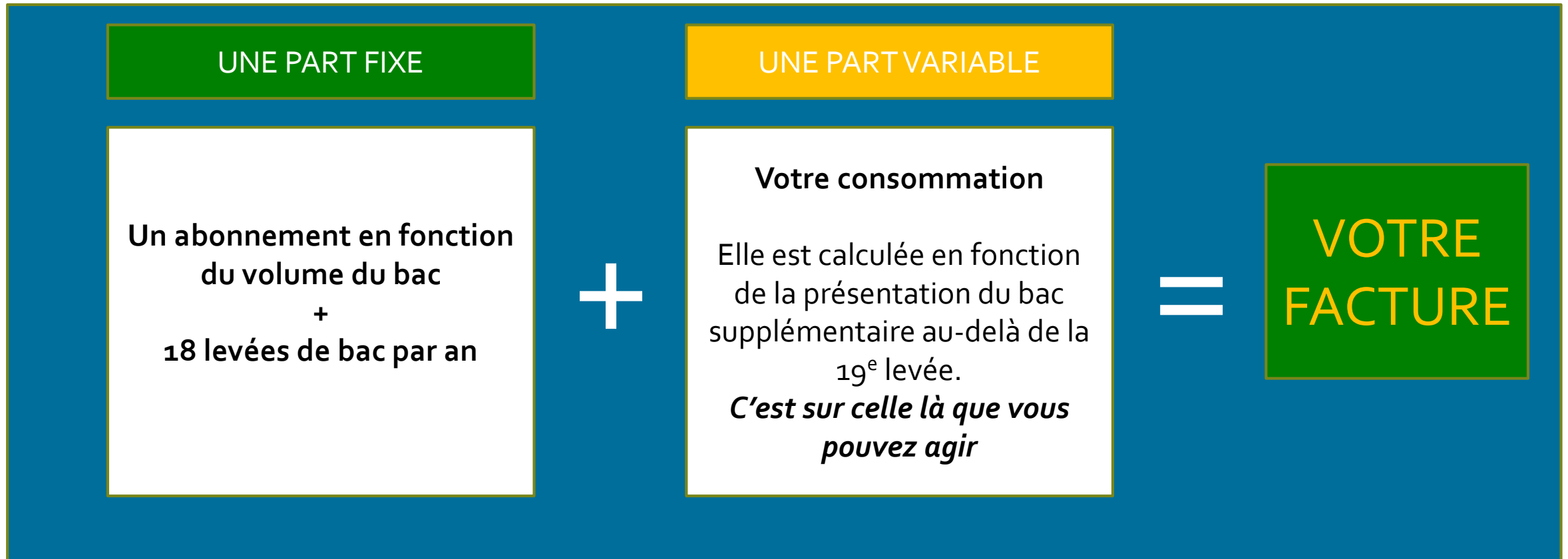
Grille tarifaire

Décomposition des coûts

1) Les particuliers

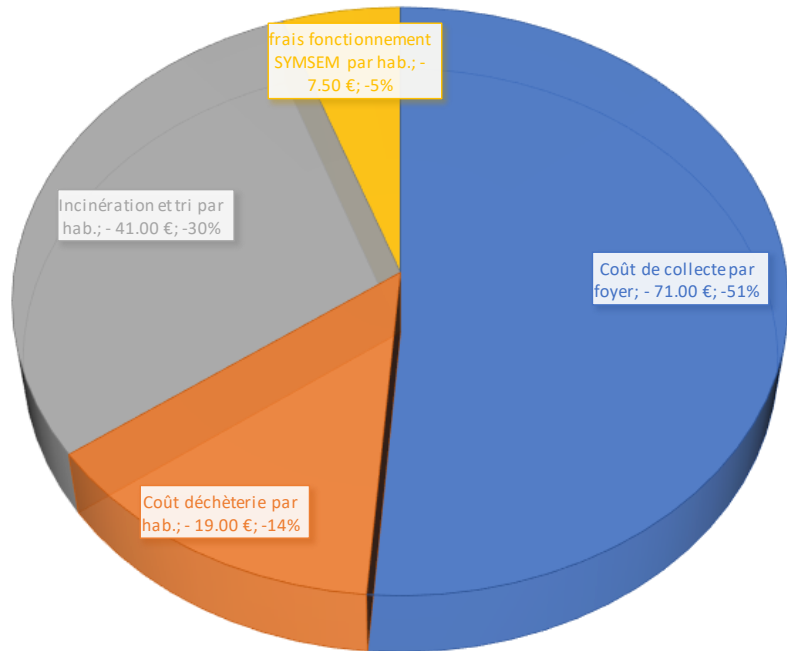
Comprendre la grille tarifaire de la Redevance incitative

Comme l'eau ou l'électricité, l'enlèvement et le traitement de vos déchets seront facturés selon votre production de déchets : c'est le principe de la redevance incitative.



Que comprend la part fixe de la Redevance Incitative ?

COÛTS ANNUELS POUR UN FOYER D'UNE PERSONNE



RECETTES ANNUELLES POUR UN FOYER D'UNE PERSONNE

Tri et vente de matériaux par habitant 20€

Coût de collecte par foyer	71 €
Coût déchèterie par hab.	19 €
Incineration et tri par hab.	41 €
frais fonctionnement SYMSEM par hab.	7.50 €
Recettes tri et ventes de matériaux par hab.	20 €
Coût pour un foyer une personne	118.50 €

Comparaison du coût des déchets par personne hors coût de collecte

Composition du foyer	Coût par foyer	coût hors collecte	Coût/hab. hors collecte
foyer 1 pers.	110.00 €	39.00 €	39.00 €
foyer 2 pers.	150.00 €	79.00 €	39.50 €
Foyer 3 et 4 pers.	210.00 €	139.00 €	39.71 €
Foyer 5 et plus	270.00 €	199.00 €	36.18 €

Les coûts/habitant sont équitables

Grille tarifaire 2019 - particuliers

Dénomination	Volume du bac ou nombre de sacs de 50 litres	Composition du foyer	Part fixe 18 levées incluses	Coût levée suppl. de la 19e à la 26e	Coût levée suppl. au-delà de 26	Pour info : coût incinération
Bacs pucés	120 litres	1 pers.	110.00 €	1.20 €	3.00 €	3.60 € 5.40 € 7.20 € 19.80 €
	120 litres	2 pers.	150.00 €	1.20 €	3.00 €	
	180 litres	3 à 4 pers.	210.00 €	1.80 €	5.00 €	
	240 litres	5 pers. et +	270.00 €	2.40 €	7.00 €	
	660 litres	Collectif	500.00 €	6.60 €	15.00 €	
Sacs Ordures ménagères prépayés 50l	50 sacs	1 pers.	106.00 €	sac supplémentaire 1.00€		
	50 sacs	2 pers.	146.00 €			
	75 sacs	3 à 4 pers.	204.00 €			
	100 sacs	5 pers. et +	262.00 €			

Une différence de tarif a été décidée pour les foyers d'une ou deux personnes alors qu'ils ont un bac identique. L'exemple des collectivités en Redevance Incitative avec un bac différent pour ces catégories de foyer montre des coûts de changement de bac important.

Un tarif différent permet de ne pas pénaliser financièrement les personnes seules qui produisent moins de déchets.

Les sacs prépayés sont réservés aux personnes n'ayant pas de possibilité de rentrer leur bac (absence de garage, de cour intérieure ou d'endroit pour stocker le bac). Ils sont aussi proposés aux collectivités pour leur salle des fêtes et pour les manifestations.

Le coût des levées supplémentaires ne couvre pas le coût réel d'incinération.



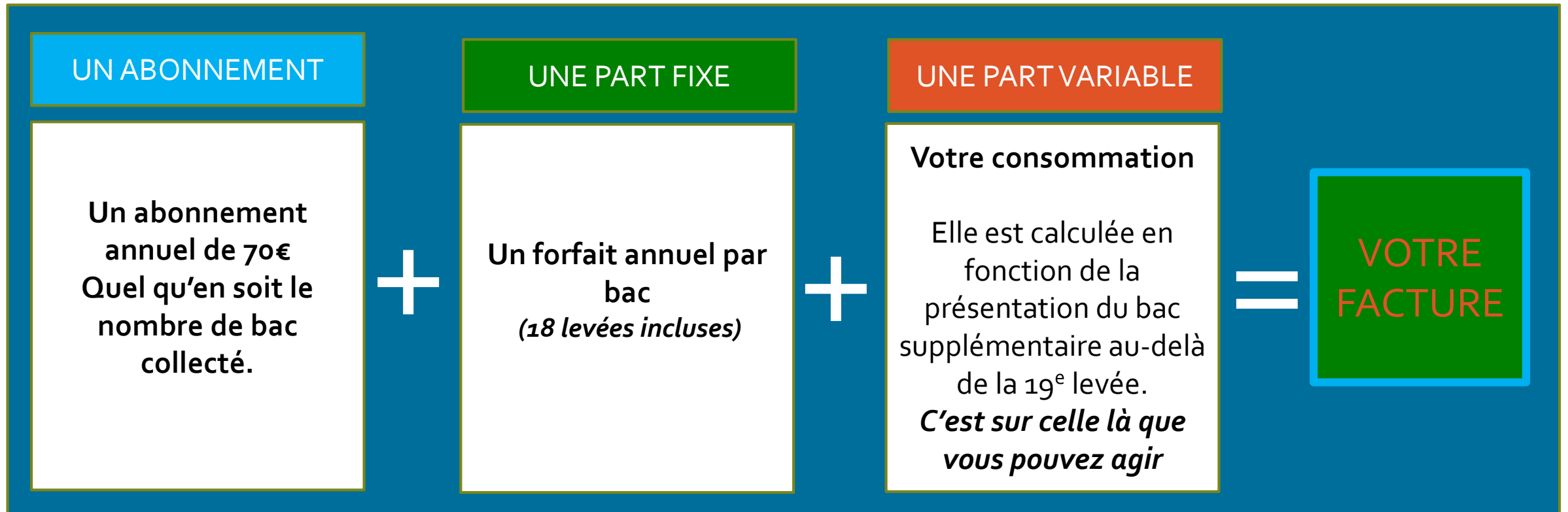
Grille tarifaire

Décomposition des coûts

2) Les professionnels et les collectivités

Grille tarifaire de la Redevance incitative pour les Professionnels et les Collectivités

Comme l'eau ou l'électricité, l'enlèvement et le traitement de vos déchets seront facturés selon votre production de déchets : c'est le principe de la redevance incitative.



Grille tarifaire 2019 – professionnels et collectivités

Professionnels			
Volume du bac	Abonnement	Prix du bac	Au-delà de 18
120 litres		150.00 €	3.00 €
180 litres		210.00 €	5.00 €
240 litres	70.00 €	200.00 €	7.00 €
660 litres		430.00 €	15.00 €

Collectivités			
Volume du bac	Abonnement	Prix du bac	Au-delà de 18
120 litres	70.00 €	80.00 €	3.00 €
180 litres		140.00 €	5.00 €
240 litres		200.00 €	7.00 €
660 litres		430.00 €	15.00 €

Un abonnement a été mis en place pour les professionnels et les collectivités car ils peuvent avoir plusieurs bacs (salle des fêtes, mairie ...) afin d'éviter qu'ils ne payent pas plusieurs fois le service de collecte. L'abonnement pour les bacs de 120 et 180 litres n'a pas été proposé aux professionnels du fait qu'ils prennent majoritairement des bacs de plus grande capacité.

Grille tarifaire

Décomposition des coûts

3) Divers

Divers

Autres	Prix	Observations
Sacs prépayé 50l	1.00 €	Vente minimum 25 sacs
Changement de bac	45.00 €	Changement de bac 1 fois par an gratuit si justifié
Forfait casse ou vol	45.00 €	
Perte carte de déchèterie	10.00 €	
Serrure	70.00 €	20.64 € par serrure suppl.
Coût du passage supplémentaire en déchèterie au-delà des 18 passages	4.00 €	

Les sacs prépayés sont réservés aux personnes n'ayant pas de possibilité de rentrer leur bac (absence de garage, de cour intérieure ou d'endroit pour stocker le bac). Ils sont aussi proposés aux collectivités pour leur salle des fêtes et pour les manifestations.



Quelques règles

LES RÈGLES RETENUES PAR LE SYMSEM



LES RÈGLES RETENUES PAR LE SYMSEM



Tri sélectif

Uniquement en
sac, afin de pouvoir
contrôler la qualité
de celui-ci

Les déchèteries

ACCÈS DÉCHÈTERIES



PARTICULIERS



Lors de la dotation de bacs chaque foyer a eu une carte d'accès au réseau de déchèteries. Celle-ci devra être présentée au gardien a chaque passage.

Un forfait annuel de 18 passages (moyenne 2017 3.5 passages par foyer).

Pourquoi ? Afin de fluidifier le passage et pour limiter les apports des professionnels ayant un travail non déclaré.

Suppression du volume de 1 m³ par passage, remplacé par un volume maximum de 5 m³.

En 2019 la facturation des professionnels sera faite par passage en fonction de la taille du véhicule.

ACCÈS DÉCHÈTERIES



PROFESSIONNELS

